



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-09-2025 /

Dossier complet le : 25-09-2025 /

N° d'enregistrement : 006228/KK P

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaïque de NERAC 3, Lot-et-Garonne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NERAC 3 PV

Raison sociale

47 600 NERAC

N° SIRET

98403217700011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Nerac dans le département du Lot-et-Garonne, en Nouvelle Aquitaine. Le projet est une ombrière de culture, il s'étendrait sur une surface de 1.69 ha et sa puissance serait de 4 MWc. L'installation est constituée de 21 rangées de panneaux rotatifs qui suivent la course du soleil d'est en ouest, et sont placés à 2,65 m de hauteur (panneaux à plat). La hauteur minimale de ces panneaux est de 0.5 m et la hauteur maximale 5 m. Les rangées de panneaux sont espacées de 14 m. Les panneaux peuvent être inclinés de plus ou moins 60 degrés pour suivre la course du soleil mais aussi pour permettre les opérations au champ et le passage de lumière pour optimiser la photosynthèse aux moments les plus critiques. Les équipements techniques connexes seront installés le long de la clôture et à l'entrée du site au sud-ouest de la parcelle. Ils sont constitués d'un poste de transformation-livraison et d'une citerne incendie souple. Une piste périphérique intérieure sera implantée pour l'accès aux véhicules de chantier pendant la phase travaux, et pour les véhicules de maintenance et de secours en phase d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement de l'agrivoltaïsme en France, un objectif qui est désormais inclus dans les grandes orientations de la politique énergétique nationale. Ce projet agrivoltaïque constitue une solution pour diversifier les revenus de l'exploitation, sécuriser le modèle économique en place et réduire la vulnérabilité des cultures face au changement climatique. Il donne par ailleurs la possibilité d'intégrer un système d'irrigation adapté. L'exploitation est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis majeurs. L'augmentation des températures entraîne la nécessité d'améliorer les performances agronomiques sur la parcelle, afin de maintenir un niveau de production satisfaisant malgré des conditions climatiques plus contraignantes. Parallèlement, la volonté de sécuriser les revenus impose une recherche constante de solutions innovantes et adaptées au contexte économique. Dans ce cadre, l'exploitant exprime aussi une volonté forte d'innover et de diversifier ses activités pour accroître la résilience de son système agricole face aux aléas. Le projet agricole s'inscrit dans une dynamique de transmission et de pérennisation. Deux fils de l'exploitant se sont installés en tant que Jeunes Agriculteurs respectivement en 2017 et 2024. L'objectif est de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction du projet s'étendront sur une période de 6 à 10 mois, en plusieurs phases: -La préparation du terrain et implantation de la clôture (6 à 8 semaines): semis de portance si besoin, implantation de la base vie, pistes et chemins d'exploitation; -Le terrassement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des pieux d'ancrage des structures (optimisation des linéaires et de la largeur des tranchées sur l'ensemble du projet); - Le montage de l'infrastructure photovoltaïque (4 à 6 semaines): système de support et fixation des panneaux -La pose et la connexion des câbles; -l'installation des bâtiments techniques (PTR et PDL) (2 à 4 semaines). Les bâtiments techniques sont pré-équipés et pré-câblés en usine (transformateurs et cellules HTA); -L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) -L'installation et le paramétrage du système de surveillance; -L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est élaboré en concertation avec l'agriculteur et propriétaire exploitant du site, Monsieur Jean-François TUFFERY. L'usage projeté de la parcelle pendant la durée du projet reste quasiment identique à l'usage actuel, soit la production de grandes cultures. La rotation prévisionnelle sous l'ombrière sera: sorgho-soja-ble-sorgho-soja-ble-betterave. L'irrigation sera faite via la solution associée à l'ombrière et le sens du travail du champ sera maintenu. L'exploitation sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes des ombrières photovoltaïques. Pour l'entretien et la maintenance des équipements, des prestataires seront missionnés durant les 40 ans d'exploitation envisagés au minimum. Les haies et éventuelles plantations devront être taillées une fois par an. Le contrat qui doit lier l'exploitant agricole et TSE sera établi sur une période de 40 ans. À la suite de cette période, le projet étant totalement réversible (car réalisation sur pieux battus), les installations seront démantelées sans impacter la parcelle les accueillant. Le démantèlement des installations à l'issue de la période d'exploitation est provisionné dans le démarrage du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformément à l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance totale de l'installation Surface cloturee Surface projetee au sol des panneaux Surface des postes techniques et citerne incendie	(4.02, MWc) (8.71, ha) (1.68, ha) (96, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la communauté de communes Albret Communauté Projet située en zonage réglementaire agricole: zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucun zonage d'inventaires (ZNIEFF, ZICO) n'est recensé dans un périmètre de 5 km. Les ZNIEFF les plus proches sont : -La ZNIEFF de type I « Vallées de l'Osse et de la Gelise » à 6 km de la ZIC, -La ZNIEFF de type II « Coteau de Peyroutet » à 7 km de la ZIC.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Mouvement de terrain/tassements différentiels : « PPR Argile » approuve le 22/01/2018 PPR inondation / par crue à débordement lent de cours d'eau : « PSS - Nerac » approuve le 04/06/1957
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 04/06/1957
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est recense dans un perimetre de 5 km. A 5,5 km se trouve le site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats : ZSC « Caves de Nerac », le plus proche du projet. Il s'etend sur 2 ha et se caracterise par la presence d'une tres grande diversite d'especes de chauves-souris.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Sur la base de recherches bibliographiques et d'inventaires écologiques de terrain menés par un bureau d'études naturaliste, des impacts potentiels résiduels nuls à négligeables sur les espèces faunistiques et leurs habitats ont pu être identifiés. Aucun impact sur la flore patrimoniale n'est attendu étant donné l'absence d'enjeu sur la zone de projet. La note écologique jointe en annexe
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site le plus proche du projet, situé en limite de l'aire d'étude éloignée, est : ZSC n° FR7200800 « Caves de Nerac », à 5,5 km du projet. Ce site se caractérise par la présence d'une très grande diversité d'espèces de chauves-souris. Les impacts résiduels obtenus suite à la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction prévues, accompagnées par la mesure d'accompagnement (MA1) consistant en un suivi
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site conserve entièrement sa vocation et son caractère agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé en zone à risque inondation et n'accentuera pas non plus ce risque dans la mesure où aucun ouvrage ni installation pouvant constituer un obstacle à l'écoulement des crues n'est prévu. Le projet s'implante en zone d'exposition forte pour le risque de retrait-gonflement des argiles. Afin de ne pas accentuer ce risque, une étude géotechnique sera réalisée en
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La zone d'étude est située dans un contexte de plaine agricole et est principalement concernée par des émissions de polluants atmosphériques liés à l'activité agricole.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant les travaux de construction environ 25 camions sont nécessaires sur la durée totale du chantier (6 à 10 mois); cela engendre donc une augmentation temporaire du trafic de PL sans toutefois induire de risque notable sur la dangerosité du réseau routier. Le pic de circulation sera toutefois limité à 2 mois pour l'acheminement des modules et structures. En dehors de ce pic, seuls des véhicules légers seront employés.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier pourra être source de nuisances sonores du fait de la circulation et de l'activité des engins de chantier. Ces nuisances seront toutefois limitées à la durée du chantier et très localisées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La zone d'étude est située dans un contexte de plaine agricole et est principalement concernée par des émissions sonores liées à l'activité agricole.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, les opérations terrassement et de battage des pieux engendreront des nuisances vibratoires, limitées dans l'espace et la durée du chantier. Aucune émission pendant l'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Absence de travaux nocturnes et absence d'éclairage nocturne du chantier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Zone agricole peu concernée par les pollutions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Incidence positive sur la qualité de l'air car la production d'électricité d'origine renouvelable sans émission de polluants atmosphériques par rapport aux centrales thermiques à combustion.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets non dangereux (essentiellement emballages, chutes de cables, ...) pour lesquels système de tri-collecte et évacuation sera mis en place. Aucun déchet dangereux ne sera généré.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'intégration du projet dans son contexte paysager et patrimonial est permise par : -la localisation en limite sud-est des équipements techniques et leur regroupement -l'orientation des tables selon le sens de la culture -le traitement paysager des équipements techniques et de la clôture -la création de 180 m linéaires de haie pour réduire l'impact paysager du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pas d'évolution des pratiques culturelles prévue sur la surface du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur un total de 23 projets analysés, situés dans un rayon de 20 km autour du projet porté par NERAC 3PV, un seul projet, porté par la société Green Lighthouse Développement au lieu-dit « Lagravette » présente des caractéristiques similaires au présent projet dans la mesure où tous deux sont des projets agrivoltaiques. Toutefois, la distance séparant ces 2 projets (environ 19 km) et l'analyse des impacts résiduels des 2 projets (impacts résiduels non notables après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction) permet de conclure que les 2 projets n'auront pas d'effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Evitement amont: evitement technique et géographique (zones humides, milieux d'intérêt floristique et/ou faunistique), limitation / positionnement adapté des emprises des travaux, pistes, accès et zone de circulation - Evitement: balisage préventif et mise en défens des zones à préserver en phase chantier - Réduction: limitation / positionnement adapté des emprises chantier, pistes, accès et zone de circulation - Réduction (phase travaux): adaptation des modalités de circulation des engins de chantier - Réduction (phase travaux): optimisation de la gestion des matériaux - Réduction (phase travaux): dispositif préventif de lutte contre une pollution et gestion des eaux pluviales et de chantier - Réduction (phase travaux): limitation des nuisances pour la population humaine (nuisances sonores, qualité de l'air, sécurité routière, propreté du chantier) - Réduction (travaux): dispositif de limitation d'installation de la faune - Réduction (travaux): mise en place de clôture de type agricole perméable à la petite faune - Réduction (travaux): adaptation du calendrier et horaires des travaux au cycle biologique des espèces. - Réduction (travaux): dispositifs de limitation des nuisances envers la faune - Réduction (travaux): absence d'éclairage du parc, ou, en cas de nécessité, adapté à la présence de chiroptères - Réduction (travaux): remise en état des emprises travaux après le chantier et aide à la recolonisation des milieux - Réduction(travaux et exploitation): plantation de haie en limite sud du projet entre le projet et le chemin (haie libre qui permettra de relier une haie existante à un bosquet en place) et implantation des tables suivant le sens des cultures - Réduction (phase travaux): intégration paysagère des équipements techniques (bardage bois des BTP/PDL) et clôture (piquets bois de 2m et grillage type urgence gris galvanisé)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures environnementales prévues et décrites dans le présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impact notable sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, compte tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit et des mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)